



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 31 janvier 2024, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2023-70

Nature de la demande : Réputer conforme la hauteur de 7,2 mètres d'un garage isolé projeté alors que la hauteur maximale permise est de 6 mètres tel que prescrit au règlement de zonage no 260.

- Dérogation de 1,2 mètre

Identification du site : Lot 6 197 190 situé au 313, rue Principale

Demande no 2023-71

Nature de la demande : Réputer conforme la marge latérale de 1,6 mètre d'un agrandissement d'une résidence alors que la marge latérale permise est de 2 mètres tel que prescrit au règlement de zonage no 260.

- Dérogation de 0,4 mètre

Identification du site : Lot 6 196 998 situé au 70, rue Larouche

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce onzième jour du mois de janvier deux mil vingt-quatre.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière